



AOUT 2009



I.S.S.N. 0753 - 4787

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	660
Arrêté n° 2009-1707-052 du 17 juillet 2009 portant subdélégation de signature à Messieurs Pierre-Olivier R Pascal Mignerey et Denis Belpaume	660

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté n° 2009-1707-052 du 17 juillet 2009 portant subdélégation de signature à Messieurs Pierre-Olivier Rousset, Pascal Mignerey et Denis Belpaume

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lazare Paupert, directeur régional des affaires culturelles, la délégation de signature qui est conférée pour tous les actes mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus est attribué à :

- Monsieur Pierre-Olivier Rousset, adjoint au directeur régional des affaires culturelles,
- Monsieur Pascal Mignerey, conservateur régional des monuments historiques, chef du département des patrimoines culturels,
- Monsieur Denis Belpaume, secrétaire général.

Pour la préfète et par délégation, Le directeur régional des affaires culturelles, Lazare PAUPERT

CELLULE CONTROLE DE GESTION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté n° 1039 du 10 août 2009 organisant la supplé ance de la préfète et du secrétaire général du mardi 11 août 2009 de 7H30 à 23h00

Article 1: M. Alain MAUROY, sous-préfet de Saint-Claude, est désigné pour assurer la suppléance du mardi 11 août 2009 de 7H30 à 23h00.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

La Préfète, Pour la préfète et par délégation, Le Secrétaire général, Francis BLONDIEAU

TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES

DANS LEUR INTEGRALITE

A LA PREFECTURE DU JURA

OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR

Achevé d'imprimer le 10 août 2009

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2009

Imprimerie de la Préfecture du Jura